

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA
XVII^E SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
de la Commission de coopération environnementale

tenue le 17 août 2010
à Guanajuato (État du Guanajuato), au Mexique

Le Conseil a tenu sa XVII^e session ordinaire le 17 août 2010 à Guanajuato (État du Guanajuato), au Mexique. Le ministre du *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles) du Mexique, M. Juan Elvira Quesada, présidait la séance, alors que le ministre de l'Environnement du Canada, M. Jim Prentice, et l'administratrice de l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis, M^{me} Lisa P. Jackson, y représentaient ces deux pays. Le directeur exécutif de la CCE, M. Evan Lloyd, représentait le Secrétariat, et la secrétaire du Conseil, M^{me} Nathalie Daoust, agissait à titre de secrétaire de la séance. D'autres délégués et des invités spéciaux y assistaient également (voir la liste des participants à l'adresse <http://www.cec.org/Storage/127/15245_partlstfinal.doc>.)

Réception de bienvenue et ouverture officielle de la XVII^e session ordinaire du Conseil de la CCE

Au cours de la réception de bienvenue tenue le 16 août 2010, M^{me} Rosario Morales Cervantes fait office de maître de cérémonie et invite le maire de la ville de Guanajuato à prononcer quelques mots de bienvenue. Elle invite ensuite, tour à tour, le directeur exécutif de la CCE, le président du Comité consultatif public mixte (CCPM), et les membres du Conseil à prononcer quelques mots. En dernier lieu, elle invite le représentant de l'État du Guanajuato à prononcer le mot de la fin.

Le maire de Guanajuato, M. Nicéforo Guerrero Reynoso, souhaite la bienvenue à Guanajuato aux délégués et mentionne que les cérémonies de célébration du bicentenaire de cette ville sont en cours. Il dit espérer que la réunion sera des plus fructueuses et félicite la CCE pour les travaux qu'elle accomplit en vue de protéger la santé des collectivités et la salubrité des écosystèmes tout en contribuant à renforcer l'Amérique du Nord et à la rendre plus prospère.

De son côté, le directeur exécutif de la CCE, M. Evan Lloyd, souhaite la bienvenue à toute l'assistance. Après avoir évoqué les désastreux événements qui se sont produits dans le golfe du Mexique, il déclare que cela rappelle à quel point l'environnement est aussi précieux que fragile, et dans quelle mesure notre économie et le bien-être de nos collectivités dépendent de sa salubrité. Il affirme qu'il faut déployer des efforts aux échelles locale, régionale et internationale afin de gérer l'activité économique de manière à ne pas mettre en danger notre avenir et celui de nos enfants. Il déclare également que dans les mois à venir, le monde tournera son regard vers le Mexique, ainsi que sur l'esprit d'initiative dont doivent faire preuve nos gouvernements dans le cadre de l'élan mondial visant à stopper et à inverser les effets perturbateurs des changements climatiques, et ce, en diminuant la pollution qui en résulte et en suscitant une transition vers une économie à plus faibles émissions de carbone. Il conclut en mentionnant que la présente réunion portera sur

l'environnement que partagent les trois pays, ainsi que sur la manière dont la CCE peut soutenir tous les efforts que déploient, avec la même vigueur, les citoyens, le secteur privé et les gouvernements afin d'obtenir, grâce à une plus forte coopération, de plus importants résultats que ceux que chaque pays pourrait obtenir individuellement du point de vue environnemental.

Le président du CCPM, M. Glen Wright, remercie quant à lui l'hôte de cette réunion, le ministre Elvira, de son hospitalité et souligne à quel point la ville historique de Guanajuato convient parfaitement à la tenue d'une rencontre où il est question de l'avenir de nos pays et de nos enfants. Il saisit également l'occasion pour féliciter le Mexique des cérémonies qui marquent le bicentenaire de cette ville.

Le ministre Prentice salue l'assistance et remercie le ministre Elvira d'être l'hôte de cette réunion. Il déclare que celle-ci est importante, car il s'agit d'un prélude à la 16^e Conférence des Parties (CdP 16) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Cancún, au mois de décembre, et exprime le soutien du Canada à l'égard du Mexique. Espérant que d'importants progrès seront accomplis au cours de cette conférence, il réitère l'engagement du Canada à conclure un accord international ayant force obligatoire. S'adressant à l'administratrice Jackson, il souhaite un heureux quarantième anniversaire à l'EPA et souligne l'important travail de cette agence en matière de protection de l'environnement. Par la même occasion, il félicite l'administratrice des efforts soutenus qu'elle déploie, notamment en faveur de la santé des enfants. Revenant sur la session ordinaire que le Conseil a tenue à Denver en 2010, il mentionne que celui-ci s'y est engagé à revitaliser la CCE et à renouveler les efforts collectifs des Parties. Il ajoute que cet engagement a donné lieu à la nomination de nouveaux membres américains au sein du CCPM, d'un nouveau directeur exécutif à la tête de la CCE ainsi qu'à l'établissement d'un plan stratégique pour 2010 à 2015.

L'administratrice Jackson salue l'assistance et se dit heureuse de prendre part à la XVII^e session ordinaire du Conseil de la CCE. Elle déclare que celle-ci s'annonce fructueuse, alors que les défis n'ont plus une envergure locale mais mondiale. Elle indique que lorsque ses prédécesseurs se sont réunis il y a 15 ans, l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) était un accord novateur, et que depuis ce temps, les fonctionnaires des trois pays se sont consacrés sans répit à sa mise en œuvre. Elle énumère les mesures importantes que le Conseil a prises à Denver en matière de justice et de protection des collectivités, et fait état de la liste des priorités que l'EPA s'est fixées à l'échelle internationale et qu'elle vient juste d'annoncer, à savoir : 1) établir de solides institutions et structures juridiques dans le domaine de l'environnement; 2) s'attaquer aux changements climatiques en limitant les rejets de polluants; 3) améliorer la qualité de l'air; 4) élargir l'accès à de l'eau saine; 5) diminuer l'exposition aux substances chimiques toxiques; 6) procéder à la gestion écologique des déchets électroniques. Mentionnant que le programme de travail est aussi ambitieux à domicile qu'au cours de la présente réunion, M^{me} Jackson se dit heureuse de partager avec ses deux homologues la même détermination à assurer la pérennité de l'environnement en Amérique du Nord.

Le représentant du gouverneur du Guanajuato, M. José Gerardo Mosqueda Martinez, formule des salutations chaleureuses à l'assistance et remercie le ministre Elvira d'avoir choisi Guanajuato pour tenir cette réunion, tout en mentionnant que cette ville historique et les mines environnantes font partie du Patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la

culture (UNESCO). Il invite l'assistance à visiter la ville et ses environs, particulièrement les lieux qui sont bicentennaires. Au sujet de l'environnement, il fait état des efforts extraordinaires que déploie le Mexique pour insuffler aux enfants le respect de l'environnement. À son avis, les pays nord-américains doivent se consacrer à quatre secteurs pour protéger l'environnement, à savoir les secteurs scientifique et technique, économique, législatif, et politique et culturel. Revenant sur les célébrations du bicentenaire et rappelant la lutte courageuse pour obtenir l'indépendance du Mexique, il trace un parallèle avec la lutte que nous devons entreprendre pour éviter la destruction de la planète. Il termine en invitant les trois pays à coordonner leurs efforts dans ce sens.

Le ministre Elvira salue l'assistance et remercie ses homologues d'avoir accepté de modifier leur emploi du temps afin de pouvoir assister à cette réunion. Il mentionne également la présence de nouveaux membres du CCPM, félicite le nouveau directeur exécutif et souhaite la bienvenue aux autres invités d'honneur. Au sujet de la CCE, il indique qu'il s'agit d'un organisme renforcé et plus efficace grâce à l'évolution de son mode de gouvernance. Il déclare que les thèmes prioritaires que le Conseil a prescrits à Denver ont été énoncés dans un plan stratégique quinquennal qui offre la possibilité d'apporter des changements essentiels. Il poursuit en affirmant que la journée du lendemain est la plus importante pour l'Amérique du Nord, en raison des décisions cruciales qui y seront prises au sujet de notre avenir collectif, et que le Mexique a besoin de l'aide du Canada et des États-Unis étant donné la tenue prochaine de la tribune mondiale qu'offre la CdP 16 en vue de lutter contre les effets des changements climatiques. Il déclare que cette conférence représente une très importante activité politique, car elle permettra de fixer les prochaines étapes que nécessite cette lutte en Amérique du Nord. Il invite ensuite l'assistance à se lever et ouvre officiellement la XVII^e session ordinaire du Conseil de la CCE.

Point 1 Adoption de l'ordre du jour par le Conseil

Les membres du Conseil adoptent l'ordre du jour provisoire sans y apporter de modifications (cet ordre du jour est consultable à l'adresse

<http://www.cec.org/Storage.asp?StorageID=3739&SiteLanguageID=2>.)

Point 2 Examen, par les ministres, du Plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015

Le ministre Elvira déclare important d'adopter un plan stratégique qui orientera le cours des travaux de la CCE pour les cinq prochaines années. Il invite M. Alejandro Posadas, membre mexicain du Comité permanent général, à présenter l'ébauche du Plan stratégique pour 2010 à 2015 de même que les résultats escomptés en 2015.

M. Posadas décrit le processus qui a permis d'établir le Plan stratégique, dont des consultations avec les fonctionnaires des trois pays et la tenue de trois réunions visant les trois priorités établies par le Conseil au cours de sa session ordinaire de 2009, à savoir *Des collectivités et des écosystèmes en santé*, *Les changements climatiques – une économie à faibles émissions de carbone*, et *L'écologisation de l'économie nord-américaine*. Il poursuit en présentant les sept objectifs stratégiques qu'énonce le Plan, en affirmant qu'ils équilibrent les domaines de travail et font participer le secteur public ainsi que les collectivités et le secteur privé. En dernier lieu, il explique que le CCPM a récemment reçu l'ébauche du Plan stratégique afin qu'il l'examine et formule un avis au Conseil, et qu'une consultation publique est en cours au sujet de cette ébauche.

Le ministre Elvira dit apprécier les travaux réalisés depuis la réunion de Denver, et décrit le Plan stratégique comme une proposition étoffée qui donne lieu à la participation des trois pays et des trois principaux secteurs d'activité. Il indique également à quel point les sept objectifs stratégiques cadrent avec les normes en cours d'examen sur la scène internationale, particulièrement celles répondant au besoin d'équilibre entre l'environnement et le commerce. Il ajoute que les objectifs stratégiques permettent de déterminer clairement ce que chaque pays a besoin d'accomplir aux échelles nationale et trilatérale en Amérique du Nord, et fait état des efforts que déploient actuellement les trois pays en vue d'harmoniser leurs normes.

Au sujet de la priorité *Des collectivités et des écosystèmes en santé*, le ministre Elvira salue le fait que les administrations locales et les collectivités se soient engagées à partager les responsabilités avec les autorités fédérales en vue d'améliorer la salubrité de l'environnement et de protéger les écosystèmes. Au même titre que dans le cadre des travaux donnant suite à la priorité *Les changements climatiques – une économie à faibles émissions de carbone*, il estime que l'Amérique du Nord pourrait jouer un rôle de chef de file dans ce domaine en servant d'exemple à d'autres pays développés. Il mentionne que le Mexique s'est donné pour objectif de diminuer ses émissions de 7 % entre 2008 et 2012, et énumère les objectifs à court terme de ce pays, dont des mesures énergiques de conservation des forêts de même que la décision de limiter l'exploration pétrolière. Il propose de regrouper les données illustrant la réduction des émissions dans chacun des trois pays afin de montrer à quel point la coopération peut s'avérer fructueuse. Abordant également la priorité *L'écologisation de l'économie nord-américaine*, il affirme à nouveau que les travaux concertés menés par l'intermédiaire de la CCE pourraient servir à montrer qu'il est possible d'établir une économie durable dans une région. Il conclut en indiquant que le Plan stratégique offre la possibilité d'engager les trois pays dans la bonne voie.

Le président invite également l'administratrice Jackson à formuler des observations, et celle-ci fait tout d'abord référence aux accords bilatéraux en vigueur ainsi qu'aux organismes qui collaborent sur un certain nombre de questions. Mais elle précise que, pour le moment, la question étant de savoir de quelle manière les trois pays peuvent coordonner leurs efforts de façon aussi stratégique qu'ambitieuse, c'est, à son avis, dans le cadre de l'ALÉNA qu'ils peuvent le plus efficacement s'attaquer à ces domaines. Elle soutient en outre que le Plan stratégique représente le document le plus approprié pour le moment, notamment parce qu'il donne suite à l'engagement des Parties en matière de transparence et d'efficacité. M^{me} Jackson estime aussi qu'il permet également de « faire plus avec moins » grâce à un éventail d'approches, y compris l'établissement de partenariats avec les collectivités locales. Elle ajoute que le Plan stratégique vise à obtenir des résultats et à atteindre des buts, sans compter qu'il comprend de vraies innovations qui tablent sur le passé tout en nécessitant l'inclusion de nouveaux éléments. Elle félicite les fonctionnaires et les membres du Secrétariat pour les travaux qu'ils ont accomplis et fait part de l'engagement du président Obama relativement à l'ANACDE, en soulignant l'importance qu'il accorde à la transparence.

Au sujet de la priorité *Des collectivités et des écosystèmes en santé*, M^{me} Jackson se dit en accord avec le ministre Elvira quant à l'importance fondamentale que revêtent la participation directe des citoyens à la protection de l'environnement et la sécurité des produits chimiques en agriculture. Elle précise que la gestion rationnelle de ces produits constitue un engagement de la part des États-Unis, et que l'application des lois de l'environnement représente un élément crucial de l'ANACDE. Elle exprime également son soutien aux travaux destinés à lutter contre les espèces exotiques envahissantes et fait à

nouveau valoir l'importance de travailler en collaboration avec divers intervenants pour connaître la réussite. En ce qui concerne la priorité *Les changements climatiques – une économie à faibles émissions de carbone*, l'administratrice Jackson juge important de mener des travaux à cet égard, particulièrement en fonction du contexte international actuel. Elle souligne le fait que la comparabilité des données jettera les bases de programmes complémentaires ayant trait aux changements climatiques, et soutient que le service américain d'indice de la qualité de l'air AirNow représente une plateforme internationale à partir de laquelle il est possible de diffuser de l'information connexe. Elle incite le Conseil à ne pas cesser de faire progresser les efforts trilatéraux visant à soutenir l'amélioration de la qualité de l'air, tout en indiquant que la santé peut également bénéficier de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). En dernier lieu, au sujet de la priorité *L'écologisation de l'économie nord-américaine*, elle souligne que ce domaine de travail est essentiel et que la CCE offre des possibilités de coopérer de façon productive et de multiplier les offres d'emplois écologiques.

Le ministre Prentice formule quant à lui quelques observations au nom du Canada au sujet du Plan stratégique. Il indique tout d'abord qu'à titre de ministre de l'Environnement, il a l'avantage d'être responsable des négociations sur les changements climatiques, ce qui l'a amené à se déplacer dans le monde entier et dans d'autres régions d'Amérique du Nord. Il est d'avis que l'environnement a été bien protégé jusque-là sur ce continent, comparativement à d'autres parties du monde, et que cela représente un avantage stratégique étant donné que son commerce a pu être concurrentiel tout en tenant compte des paramètres d'un environnement naturel bien protégé. Il affirme qu'en 1993, les trois pays ont élaboré l'ANACDE en se fondant sur cet avantage stratégique et qu'il incombe aux Parties de continuer à viser l'atteinte des objectifs de cet accord. Il rappelle qu'au cours de la session ordinaire du Conseil de 2009, celui-ci a décidé de réorienter, de renouveler et de revitaliser la CCE, et qu'à son avis, le Plan stratégique pour 2010 à 2015 a donné suite aux priorités établies à Denver et a réorienté les travaux de la CCE. Il propose donc de cautionner en principe ce plan stratégique en attendant l'issue de la consultation publique que mène le CCPM.

Pour ce qui est de la priorité *Des collectivités et des écosystèmes en santé*, il indique que le Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE) a donné lieu à un consensus, et qu'il est d'accord avec l'administratrice Jackson pour prendre d'importantes mesures symboliques en vue de soutenir les collectivités vulnérables et les enfants à risque. Quant à la priorité *Les changements climatiques – une économie à faibles émissions de carbone*, il réitère le soutien du Canada à l'Accord de Copenhague, et compte tenu des défis à relever dans ce domaine au cours des prochaines années, il estime essentiel que les trois pays se serrent les coudes en s'associant pour s'attaquer à cet important problème. Il mentionne à nouveau qu'ils se sont distingués grâce aux progrès qu'ils ont accomplis, et que la CCE pourrait jouer un rôle de premier plan en aidant les Parties à élaborer une norme nord-américaine permettant de mesurer, d'examiner et de vérifier les émissions. En outre, il estime essentiel de montrer l'esprit d'initiative dont fait preuve l'Amérique du Nord dans le cadre de la CdP 16 qui se tiendra à Cancún.

En dernier lieu, relativement à la priorité *L'écologisation de l'économie nord-américaine*, le ministre Prentice est d'avis qu'il faut établir un équilibre entre l'économie et l'environnement, et que les gouvernements ont un rôle de premier plan à jouer en faisant en sorte que leurs réalisations soient une source d'inspiration pour les enfants. À cet égard, il affirme que la CCE constitue un mécanisme qui peut inciter les citoyens à devenir des intervenants actifs. Il conclut en déclarant qu'il faudrait en faire

davantage en matière de gestion des substances chimiques, une question que le gouvernement du Canada juge importante, et souligne que les Parties devraient faire valoir leurs réalisations dans ce domaine à l'échelle continentale.

Le ministre Elvira met un terme à cette partie de l'ordre du jour en déclarant que le Plan stratégique indique clairement au directeur exécutif et au personnel de la CCE quelles sont les réalisations escomptées au cours des cinq prochaines années. Il fait à nouveau mention des éléments distinctifs et de la nouvelle culture de travail qu'énonce ce plan, notamment l'intégration du secteur privé et la participation directe des collectivités en vue de protéger des populations, plus particulièrement les femmes et les enfants. Il estime également important de favoriser l'intégration des inventaires d'émissions de GES des trois pays, et se dit en accord avec la déclaration de son homologue canadien voulant qu'un tel effort puisse faire percevoir différemment le processus de mesure, d'examen et de vérification des émissions, et serve d'exemple de reddition de comptes à l'échelle régionale tout en permettant de réaliser des économies d'argent et d'énergie.

Point 3 Proposition relative à la gouvernance de la CCE

En présentant la proposition relative à la gouvernance de la CCE, le président déclare que le Conseil doit établir des liens plus étroits avec le CCPM et l'ensemble des citoyens. Il ajoute que le directeur exécutif de la CCE a également reçu le mandat d'améliorer la gouvernance de la CCE tout en renforçant la reddition de comptes et la transparence de cette dernière, et de veiller à ce que les travaux de la CCE cadrent avec les priorités du Conseil en visant des objectifs stratégiques clairs et précis.

Il invite ensuite M. Lloyd à exposer ses vues ainsi que les étapes éventuelles de l'application de la proposition relative à la gouvernance.

M. Lloyd commence par remercier les membres du Conseil de la confiance qu'ils lui ont témoignée et se dit très enthousiaste d'assumer ses nouvelles responsabilités. Il présente ensuite un diaporama tout en exprimant ses pensées sur le mode de gouvernance proposé et en précisant l'orientation. Il estime que cette discussion est opportune à la suite de l'échange de points de vue sur le Plan stratégique étant donné que la forme doit normalement suivre la fonction. Il indique que le premier défi de la CCE consiste à mettre en place une structure et un modèle fonctionnel adéquats afin que son organisation soit efficace, rentable et axée sur l'obtention de résultats. Abordant les thèmes sous-jacents de la proposition, à savoir renouveler, revitaliser et réorienter, il mentionne les trois messages qu'il a retenus de la proposition, à savoir : 1) renforcer les fonctions de soutien du Secrétariat; 2) structurer les activités de manière à ce qu'elles soient rentables et transparentes, assurent un soutien maximal au Conseil et cadrent avec ses objectifs; 3) améliorer l'application des priorités du Conseil. Il donne également ses premières impressions sur la démarche à entreprendre pour donner suite à ces recommandations et énumère les mesures déjà en vigueur au Secrétariat. Il propose en outre de collaborer avec les fonctionnaires afin d'examiner et d'entreprendre des travaux énoncés dans la proposition relative à la gouvernance, et d'établir un rapport d'étape à l'intention du Conseil, d'ici la fin novembre, sur les mesures facilement réalisables en vue d'améliorer la rentabilité et la transparence. En dernier lieu, il indique que l'établissement d'un plan opérationnel pour 2011 et 2012 offrira une excellente occasion d'y incorporer d'importantes mesures en vue d'améliorer la rentabilité et l'efficacité de la CCE, notamment : 1) la réalisation d'un nombre plus restreint de projets pour obtenir des résultats plus probants; 2) la prise de décisions rationnelles concernant le personnel et les

ressources nécessaires afin de soutenir et de coordonner des projets déterminés; 3) l'intégration d'un cadre efficace de gestion du rendement qui pourrait englober celui des groupes de travail et des fonctionnaires en rapport avec leurs responsabilités à l'égard des résultats et des réalisations des projets. Il conclut en offrant au Conseil de lui fournir un rapport d'étape périodique au cours des deux prochaines années relativement à l'application de la proposition (voir l'exposé du directeur exécutif à l'adresse: <<http://www.cec.org/Storage.asp?StorageID=10118&SiteLanguageID=2>>.)

Le ministre Elvira remercie M. Lloyd de son exposé, invite ses homologues à formuler des observations, et saisit l'occasion pour féliciter le ministre Prentice du rôle qu'il a joué dans le cadre de la session de Denver en faisant valoir la nécessité de renouveler, de revitaliser et de réorienter la CCE.

Le ministre Prentice exprime tout d'abord son soutien au plan présenté par le directeur exécutif, notamment le fait de vouloir renforcer le rendement et les méthodes de gestion. Pour ce qui est de faire cadrer les activités avec les priorités du Conseil, il assure le directeur exécutif que le Conseil est déterminé à être plus disponible dans le cadre de sa relation avec le Secrétariat. Il saisit l'occasion de souligner le rôle que joue le CCPM dans la gouvernance de la CCE, et se dit satisfait de la composition actuelle du CCPM étant donné qu'il compte certains citoyens nord-américains de premier plan. Il affirme que ce comité doit jouer un rôle plus essentiel dans la gouvernance de la CCE et suggère que les lettres émanant du CCPM soient directement transmises aux membres du Conseil. Il conclut en assurant le directeur exécutif de l'entier soutien du Canada et dit apprécier ce qui a été accompli depuis la réunion de Denver, notamment d'orienter les travaux sur les activités communautaires.

De son côté, l'administratrice Jackson félicite M. Prentice de l'esprit d'initiative dont il a fait preuve à Denver et de sa conviction que la revitalisation est un facteur crucial pour l'avenir de la CCE. Elle se dit également en accord avec lui quant à l'importance de confier au CCPM un rôle actif à titre de partenaire et de conseiller. Au sujet de l'exposé de M. Lloyd, elle indique que le Conseil se réjouit à l'avance de prendre connaissance des détails et dit s'attendre à ce que les prochains programmes soient mieux ciblés. Elle estime également que le directeur exécutif devra prendre des décisions difficiles en ce qui concerne l'affectation des ressources, notamment pour les frais généraux. Elle offre l'aide du Conseil en vue d'examiner ces questions et réitère la nécessité d'une collaboration étroite entre le Secrétariat et le Conseil lorsqu'il faut prendre ce genre de décision.

Pour ce qui est du processus relatif aux communications de citoyens sur les questions d'application, l'administratrice Jackson estime important de trouver le moyen d'améliorer ce processus. Elle suggère à nouveau que le Conseil tienne une téléconférence au cours des six prochains mois en vue d'examiner cette question.

Le ministre Elvira attire quant à lui l'attention sur le fait d'affecter les ressources en fonction des priorités qu'à établies le Conseil. Il dit appuyer l'idée d'exécuter un nombre plus restreint de projets qui seront mutuellement bénéfiques, et ajoute que ces projets nécessiteront moins de ressources à des fins de contrôle et d'examen. En outre, il se dit en accord avec M^{me} Jackson quant au fait de consacrer moins de fonds aux frais généraux de la CCE afin d'en consacrer davantage à ses projets. Tout en donnant au directeur exécutif l'assurance d'une collaboration plus étroite de la part du Conseil, il se dit convaincu qu'il sera possible de travailler de façon plus rentable et d'obtenir des résultats concrets.

En dernier lieu, revenant sur les éléments de la proposition relative à la gouvernance de la CCE, il

exprime son soutien aux plans opérationnels pluriannuels de même qu'à la tenue de négociations sur des règles de procédure types aux fins du règlement de différends.

Point 4 Réunion avec le CCPM

Au nom du Conseil, le président souhaite la bienvenue aux membres du CCPM et indique que cette réunion a pour principal objectif de procéder à un échange de points de vue. Compte tenu de l'arrivée de nouveaux membres au sein du CCPM au cours de la dernière année, il invite chacun d'eux à se présenter. À la suite de ces présentations, il cède la parole au président du CCPM, M. Glen Wright, pour qu'il formule des observations préliminaires.

M. Wright déclare que les trois derniers jours se sont avérés très productifs, car ils ont permis d'examiner un certain nombre de questions et d'en discuter, tout en précisant que ces discussions ont été aussi énergiques que positives. Il affirme que les divers antécédents des membres du CCPM contribueront certainement à formuler des avis judicieux au Conseil. Mentionnant que le CCPM soumettra des avis écrits à l'attention du Conseil au cours des prochaines semaines au sujet du Plan stratégique pour 2010 à 2015 et de la proposition relative à la gouvernance de la CCE, il offre au Conseil que des membres du Comité formulent des observations initiales sur ces deux documents. Il lui rappelle que l'ébauche de ce plan est actuellement consultable dans le site Web de la CCE, durant une période de consultation publique de trente jours, et que l'avis sera formulé par écrit après cette période. En dernier lieu, il propose qu'un membre du CCPM rende brièvement compte de la tribune que le Comité a tenue la veille sur les collectivités et les écosystèmes en santé.

M. Gustavo Alanis aborde en premier lieu la question de la gouvernance et déclare qu'il est nécessaire d'améliorer les communications avec le Conseil afin qu'elles se fassent en temps opportun et soient plus efficaces. Il attire l'attention sur le fait que les avis du CCPM restent généralement sans réponse pendant des mois, et qu'en améliorant les communications, l'ensemble de la CCE en tirera parti. Il précise que cette année, il a été très difficile de fixer des dates pour la tenue de la session du Conseil, et préconise qu'à l'avenir les politiques internes interfèrent le moins possible dans le cours des activités de la CCE. Abordant ensuite la question de la participation du public, il suggère de déployer des efforts supplémentaires afin que les consultations puissent se tenir en temps opportun et préserver ainsi la crédibilité de la CCE en répondant aux attentes du public. À cet égard, il indique que le CCPM aurait pu apporter une meilleure contribution à l'examen de l'ébauche du Plan stratégique s'il l'avait reçue plus rapidement. Il mentionne que le CCPM est désireux d'être un allié du Conseil et l'assure d'avoir traité avec beaucoup d'égards toutes les questions concernant la CCE.

M. Tim Hearns indique que ses collègues du CCPM lui ont demandé de formuler des observations sur la proposition relative à la gouvernance de la CCE, et ce, en se fondant sur son expérience personnelle à titre d'ancien président-directeur général d'une grande société publique et de président de divers conseils et comités privés et sans but lucratif. Il déclare tout d'abord que l'année dernière, le CCPM a trouvé encourageant l'engagement que le Conseil a pris à Denver de renforcer les divers processus de la CCE. Il estime toutefois évident que le CCPM, le Secrétariat et la CCE puissent faire preuve d'un meilleur rendement qu'à l'heure actuelle. Faisant valoir que dans notre société, la gouvernance dans le secteur public ou le secteur privé exige désormais un plus haut degré de reddition de comptes et de rendement, il énumère cinq importants principes de gouvernance, à savoir : 1) se réunir et être en relation régulièrement; 2) faire preuve d'esprit d'initiative et d'autorité; 3) instaurer l'harmonisation; 4)

définir la reddition de comptes; 5) mesurer le rendement. M. Hearn estime en outre que même si la proposition relative à la gouvernance formule de bonnes suggestions au sujet du CCPM et du Secrétariat, elle ne dit rien sur le rendement de la CCE ni sur l'efficacité dans l'ensemble de cet organisme. Il poursuit en indiquant que nous avons deux options : d'une part, ne rien changer et continuer de faire probablement preuve d'un rendement médiocre; d'autre part, pouvoir examiner continuellement et soigneusement la gouvernance de l'organisme, notamment au niveau de la CCE, et trouver des moyens d'améliorer notre rendement collectif. Il ajoute que plusieurs membres du CCPM sont actifs et escomptent des résultats et des réalisations, et ne sont donc pas à l'aise de travailler dans un système qui ne donne pas de résultats; cette dernière option consistant à rechercher continuellement de l'amélioration étant probablement la plus souhaitable. Il indique en outre qu'en 2009, le CCPM s'est engagé à examiner son propre rendement. Il conclut en déclarant que la proposition relative à la gouvernance, telle qu'elle a été présentée au CCPM, est un travail incomplet et que le Comité est donc prêt à offrir ses conseils, son aide et son soutien en vue de relever le rendement collectif de la CCE à un degré jamais atteint.

M. Geoffrey Garver exprime son point de vue au Conseil en matière de rapidité et d'efficacité en général. Rappelant que dans son discours d'ouverture, le ministre Elvira a estimé nécessaire d'améliorer l'efficacité du processus relatif aux communications de citoyens, il fait état d'un graphique qui a été distribué au Conseil afin de lui fournir des données sur ces votes et sur la rapidité avec laquelle il vote au sujet de ces communications, et précise que seulement la moitié des votes avaient eu lieu dans un délai de 180 jours. Il indique en outre que les deux derniers votes ont pris deux ans et que les autres sont en suspens depuis trois ans. Il ajoute que cette situation constitue un sujet de préoccupation, car cela mine la crédibilité du processus et rend un mauvais service au Conseil. Il poursuit en indiquant que ces faits offrent au Conseil l'occasion de prendre un engagement public en ce qui concerne la rapidité avec laquelle il prend des décisions par voie de vote. Il préconise que le Conseil s'engage à voter sur des dossiers factuels dans un délai de 120 à 180 jours, c'est-à-dire un délai d'exécution que le CCPM estime raisonnable.

Le ministre Elvira répond à l'intervention de M. Alanis quant à la difficulté de fixer les dates de la session du Conseil en mentionnant, à titre d'élément positif, que chaque membre du Conseil souhaitait y être présent et qu'il était donc nécessaire de fixer une date qui convienne à chacun d'eux. Tout en admettant le retard dans la remise de l'ébauche du Plan stratégique au CCPM, il fait remarquer que le nouveau directeur exécutif et les trois pays ont collaboré très étroitement en vue d'établir ce plan et que le Conseil peut maintenant tirer parti de la contribution du CCPM. Au sujet de la proposition relative à la gouvernance, il déclare que l'expérience de M. Lloyd et la participation et les conseils du CCPM représenteront des sources d'idées novatrices. Il affirme en outre qu'il faut déployer davantage d'efforts en vue d'accorder une plus grande place au volet des travaux de la CCE consacré à la justice environnementale, et que toute amélioration apportée au processus relatif aux communications de citoyens sera bénéfique. Il conclut en déclarant nécessaire d'instaurer un mécanisme plus souple, et suggère que le directeur exécutif s'emploie, en compagnie du CCPM, à trouver des moyens d'améliorer ce processus, notamment celui du vote.

L'administratrice Jackson intervient en soulignant la qualité des personnes qui siègent au CCPM, tout en estimant nécessaire de favoriser de bonnes communications entre celui-ci et le Conseil, et de donner au CCPM la possibilité d'être un organe consultatif plus arrangeant et plus efficace. En réponse à l'intervention de M. Garver au sujet des communications, elle convient que rien ne pourra mieux

améliorer la réactivité du Conseil que le renouvellement et la revitalisation du processus relatif aux communications, et que les États-Unis sont désireux d'améliorer ce processus.

Le ministre Prentice remercie les membres du CCPM de leur précieuse contribution. Il réitère que ce groupe compte certains des citoyens les plus distingués d'Amérique du Nord, et que le renouvellement des membres du CCPM et la nomination de M. Lloyd au poste de directeur exécutif ont coïncidé avec le souhait du Conseil de revitaliser la CCE et de passer à un niveau supérieur afin d'appliquer la vision initiale que véhicule l'ANACDE. Il ajoute que des personnes compétentes ont été nommées au CCPM afin de formuler les meilleurs avis possibles au Conseil. À ce sujet, il incite le CCPM à transmettre ses avis directement au Conseil, en ne passant par aucun « filtre », en déclarant que celui-ci devrait y répondre dans les meilleurs délais. Il rappelle que le Conseil a convenu à Denver que chaque organe constitutif de la CCE ait un rôle à jouer, et s'engage auprès du Secrétariat et du CCPM à se rendre plus facilement disponible. Il conclut en invitant le CCPM à formuler des observations sur la proposition relative à la gouvernance de la CCE.

M. Wright donne ensuite la parole à M^{me} Nancy Southern afin qu'elle formule les premières observations sur l'ébauche du Plan stratégique pour 2010 à 2015.

M^{me} Nancy Southern remercie tout d'abord le Mexique d'avoir organisé cette activité, les États-Unis d'avoir nommé de nouveaux membres au sein du CCPM et le Canada de lui avoir donné la possibilité de faire partie de ce comité. Indiquant que l'analyse de l'ébauche du plan stratégique a donné lieu à l'expression de divers points de vue à l'intérieur du CCPM, elle mentionne que ses membres ont généralement apprécié le document et qu'ils soutiennent les trois priorités qu'a établies le Conseil, sans compter qu'ils sont particulièrement heureux de l'instauration du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE). Elle propose ensuite, au nom du CCPM, d'appliquer plus fréquemment le principe fondamental que constituent les partenariats de collaboration avec des entreprises, des établissements d'enseignement, des organisations non gouvernementales (ONG) et des peuples autochtones. Elle suggère aussi que ces peuples participent à des discussions avec la CCE et apportent leur contribution à la résolution de problèmes. Elle affirme par ailleurs que le Plan stratégique ne fait aucunement mention de l'échange de crédits et de la séquestration du carbone, et que le CCPM estime que ces questions devraient y figurer. Elle déclare aussi que le CCPM est d'avis qu'il faudrait également y traiter de l'utilisation des sols et des couloirs, dont ceux dévolus au transport de marchandises et de l'énergie, tout en précisant que le CCPM souhaiterait l'évolution du projet de registre de rejets et de transferts de polluants (RRTP) et son inclusion dans le Plan stratégique, car le rapport *À l'heure des comptes* est considéré comme l'une des plus grandes réussites de la CCE. Par ailleurs, elle mentionne que le public est fortement préoccupé par des questions de sémantique, notamment le fait d'utiliser le conditionnel pour énoncer des objectifs stratégiques, alors que cela peut s'avérer ambigu. Elle déclare que le CCPM recommande donc l'utilisation du futur ou du verbe « devoir » pour faire en sorte que les buts et les résultats soient exposés plus clairement. Elle préconise également de mieux définir certains termes, dont « vulnérable », « résilient » et « énergie renouvelable », car des définitions plus précises pourraient contribuer à l'établissement des prochains plans opérationnels. Elle conclut en faisant état de l'extraordinaire esprit de coopération qu'elle a constaté entre le public, le Conseil, le CCPM et le Secrétariat, et qu'il s'agit là de l'épine dorsale de la CCE.

Le ministre Elvira remercie M^{me} Southern de cette excellente analyse, et rappelant le précédent Plan

stratégique, il mentionne qu'il est vraiment lié à la réalité de l'Amérique du Nord en ce qui a trait aux changements climatiques, à l'avenir de notre économie parce qu'il vise son écologisation et aux obligations de chaque pays à l'égard de ses citoyens. Il convient également qu'il est important de renforcer les liens avec le secteur privé et de mettre en relation les travaux des gouvernements fédéraux avec ceux des collectivités et des administrations locales, en soutenant qu'au Mexique, la participation de ces administrations en incitera d'autres à consacrer des ressources à la protection de l'environnement et à y faire participer leurs citoyens. Au sujet de la proposition relative à la gouvernance, il indique que le CCPM pourrait formuler des observations utiles et donner des éclaircissements à M. Lloyd concernant l'exécution de son mandat. Il conclut avec les changements climatiques en affirmant que les travaux concertés accomplis dans le cadre de la CCE peuvent servir d'exemple en montrant que trois pays peuvent travailler de concert et accomplir ce qui n'a pu être accompli à Bohn ou à Copenhague.

Le ministre Prentice remercie M^{me} Southern et dit appuyer ses observations. Il saisit également l'occasion de cautionner la dernière ébauche du Plan stratégique pour 2010 à 2015 en estimant important de parachever ce document au plus tôt en y tenant compte des observations du CCPM. Il déclare qu'en ce qui concerne l'avenir, il faut revenir aux principes fondamentaux de l'ANACDE, ce qui comprend la nécessité de faire preuve de vigilance à l'égard de l'environnement dans un contexte de concurrence commerciale. Il se dit donc en accord avec l'observation du CCPM consistant à mentionner les liens entre l'environnement et le commerce, et de se pencher sur les questions que soulèvent l'utilisation des terres et l'agriculture. S'adressant à M^{me} Jackson, il la félicite de son esprit d'initiative, à savoir l'orientation sur la santé des enfants et l'établissement de partenariats avec les collectivités autochtones et vulnérables. En dernier lieu, il convient que le Plan stratégique devrait comporter des travaux sur les RRTP.

L'administratrice Jackson se dit également en accord avec toutes les observations du CCPM, notamment la nécessité de favoriser l'établissement d'un plus grand nombre de partenariats, ainsi qu'avec la remarque du ministre Prentice au sujet des liens entre l'environnement et le commerce. Elle dit également appuyer les principes fondamentaux énoncés par M^{me} Southern, et estime important non seulement de savoir ce que l'on va faire, mais aussi de quelle manière on va le faire. Au sujet des Premières nations et des collectivités autochtones, elle affirme que l'éthique de la durabilité devrait toujours servir de fondement à la manière dont la CCE réalise ses activités.

M^{me} Nelly Adriana Correa est invitée à rendre compte de l'atelier du CCPM tenu la veille. Elle félicite le Conseil de sa décision d'axer les travaux de la CCE sur la santé des collectivités et la salubrité des écosystèmes, et explique que l'atelier a permis d'examiner la relation entre ces deux éléments et qu'il a donné lieu à un très intéressant exposé du D^r Aaron Bernstein, pédiatre, coauteur de l'ouvrage intitulé *Sustaining life: How human health depends on biodiversity*. Elle déclare que même si l'on a généralement pensé que cette relation était une résultante de la pollution industrielle, des études ont montré que la santé humaine dépend directement d'un environnement naturel qui est salubre et dont l'air, l'eau et la nourriture sont abondants et sains. Elle ajoute que la perturbation des processus écologiques peut contribuer à l'apparition ou à la réapparition de nouvelles maladies telles que le syndrome respiratoire aigu sévère et la grippe H1N1. Au nom du CCPM, elle affirme que la CCE a les compétences requises pour relever : 1) les systèmes naturels communs aux trois pays qui ont une importance particulière en vue de préserver la santé des collectivités; 2) les menaces éventuelles aux systèmes naturels prioritaires qui peuvent découler du commerce; 3) les avantages éventuels du

commerce qui auraient des répercussions sur la conservation des écosystèmes communs. Elle conclut en mentionnant que les normes et la réglementation environnementales constituent des outils importants pour que les gouvernements veillent à la santé des collectivités et à la salubrité des écosystèmes. À cet égard, elle ajoute que la CCE a joué jusqu'à présent un rôle important en favorisant l'harmonisation des lois de l'environnement et le renforcement de leur application en Amérique du Nord.

M. Glen Wright formule quelques dernières observations en mentionnant qu'à son avis, le Conseil a fait preuve d'esprit d'initiative au cours de la présente session et qu'il est désormais plus réaliste d'optimiser le déploiement d'efforts concertés.

L'administratrice Jackson saisit l'occasion de remercier M^{me} Correa d'avoir assumé la présidence du CCPM en 2009 et d'y avoir joué un rôle prépondérant.

Le ministre Prentice affirme qu'il est ravi de la relation qu'entretiennent les membres du Conseil et de leur détermination à revitaliser la CCE, et ce, à la suite d'une discussion franche au cours de la session de Denver tenue en juin 2009. Il remercie le CCPM de ses observations sur l'ébauche du Plan stratégique pour 2010 à 2015 et se dit d'avis que ce plan dynamisera ce qui était envisagé en 1993 lors de l'adoption de l'ANACDE, à savoir la création d'un organisme transparent visant des objectifs et donnant suite aux priorités des trois gouvernements.

En dernier lieu, le ministre Elvira félicite le CCPM pour avoir tenu une séance énergisante et se dit heureux de voir que le Conseil et le CCPM s'engagent dans la même voie et obtiennent des résultats très fructueux.

Point 5 Compte rendu des activités de la CCE, par le directeur exécutif

Le ministre Elvira invite le directeur exécutif, conformément au paragraphe 5(3) des Règles de procédure du Conseil, à rendre compte des réalisations de la CCE depuis la dernière session ordinaire du Conseil tenue à Denver (voir le compte rendu du directeur exécutif à l'adresse <http://www.cec.org/Storage.asp?StorageID=3820&SiteLanguageID=2>.)

L'administratrice Jackson déclare que les réalisations de la CCE sont impressionnantes, et félicite le directeur exécutif et le personnel du Secrétariat de la qualité de leurs exposés et d'avoir démontré les avantages que procure la coopération trilatérale. Estimant importants les travaux accomplis à ce jour, elle fait valoir la nécessité de ne pas perdre de vue les gens et les collectivités. Elle explique que l'environnementalisme consiste à faire en sorte que les zones urbaines et les banlieues soient sécuritaires et propres, et à assurer la protection des enfants dans les écoles et des travailleurs dans leur milieu de travail. Elle indique que de grandes collectivités subissent les effets néfastes des substances chimiques qui sont directement déversées dans leurs cours d'eau, que des résidants vivent encore sans eau potable et sans installation sanitaire, et que des collectivités autochtones ne peuvent avoir accès qu'à de l'eau qui ne répond pas aux normes de l'EPA. Elle ajoute qu'il existe encore des dépotoirs illicites qui exposent les personnes âgées et les enfants à des substances chimiques toxiques. Elle conclut en mentionnant que toutes ces questions méritent de l'attention et que les gouvernements demanderont à la CCE de les aider à atteindre ces objectifs au cours des cinq prochaines années.

Le ministre Elvira se dit en accord avec les observations de l'administratrice Jackson et remercie le directeur exécutif de son compte rendu détaillé. Il invite ensuite le ministre Prentice à formuler des observations supplémentaires.

Le ministre Prentice remercie le directeur exécutif et le Secrétariat des travaux qu'ils ont réalisés depuis la dernière session du Conseil. Il explique que, dans l'intervalle et conformément à la décision de renouveler et de revitaliser la CCE, le Conseil a nommé M. Lloyd au poste de directeur exécutif et convenu à Denver d'autres éléments essentiels, dont l'établissement d'un nouveau plan stratégique et l'élaboration d'une proposition en vue de réviser la gouvernance de la CCE. Il indique aussi avoir été impressionné par le compte rendu des réalisations et des travaux de la CCE au cours des cinq dernières années. Il mentionne notamment l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord, lequel constitue un outil exceptionnel pour les utilisateurs des trois pays. Il indique aussi que les membres du Conseil ont réexprimé leur détermination à entretenir une relation efficace en se rencontrant plus fréquemment et en fournissant plus rapidement des conseils et de l'information au Secrétariat. Le ministre Prentice profite de l'occasion pour remercier les membres du CCPM de leur travail assidu au cours de la dernière année, tout en mentionnant que ce comité compte certains des citoyens nord-américains les plus distingués. Il fait remarquer que la CCE est sur le point d'entreprendre un travail exceptionnel, et qu'au cours de la prochaine année, un nouveau Plan stratégique sera mis en place et qu'il comportera des objectifs précis. Il indique que ce plan illustre la détermination des trois pays à travailler de concert à l'égard des changements climatiques, à protéger les collectivités et la santé des enfants, et à favoriser l'écologisation de l'économie nord-américaine. Il ajoute que l'avenir consiste à préserver l'intégrité du CCPM, du Secrétariat et du Conseil, et à faire en sorte que ces trois entités travaillent ensemble dans le plus grand respect. En dernier lieu, il invite M. Lloyd à formuler des observations sur les recommandations de l'Eastern Research Group (ERG) en vue d'améliorer le rendement de la CCE.

M. Lloyd explique que le rapport de l'ERG évalue le travail et le rendement de la CCE au cours des cinq dernières années en fonction des objectifs énoncés dans le précédent Plan stratégique. Il précise que la première partie du rapport énumère les réalisations obtenues en vertu du programme de travail, alors que la deuxième partie formule des conseils sur l'efficacité du mécanisme d'évaluation du rendement de la CCE, à savoir les méthodes de planification, de suivi et d'évaluation. Il ajoute qu'un certain nombre de recommandations qui émanent de cette analyse s'avéreront utiles à la veille de l'établissement du nouveau plan opérationnel pour que les nouveaux projets soient élaborés de manière à être évaluables et réalisables.

Le ministre Elvira affirme dans son mot de la fin que la nomination de M. Lloyd a représenté une décision très positive pour la CCE. Il reprend les observations du ministre Prentice au sujet de l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord et suggère de l'étoffer en vue d'y incorporer d'autres données illustrant les nouvelles priorités. Dans le même ordre d'idées, il rappelle qu'en 2007, la CCE a soutenu des travaux visant à protéger le monarque, et qu'en 2010, seulement 1,5 hectare des 5 000 hectares que compte la réserve de monarques au Mexique a été perdu à cause de l'exploitation forestière illicite. Il précise que la lutte que mènent les autorités contre ce délit a permis de réduire cette perte de 400 hectares à 1,5 hectare, et remercie tout particulièrement le Canada et les États-Unis du soutien qu'ils apportent au Mexique dans le cadre de cette lutte.

Point 6 Plan stratégique pour 2010 à 2015 et bilan des projets amorcés

Point 6.1 Des collectivités et des écosystèmes en santé

Constitution d'un réseau nord-américain d'unités pédiatriques spécialisées en hygiène du milieu

Le président invite M. Enrique Cifuentes, chercheur principal à l'Harvard School of Public Health, ainsi que directeur du projet d'unités pédiatriques spécialisées en hygiène du milieu et professeur invité au département de santé publique de l'Universidad de Guadalajara, à présenter les travaux que parraine la CCE dans le cadre des services d'hygiène du milieu fournis aux collectivités bordant le lac Chapala, et à décrire les efforts connexes déployés pour soutenir un réseau nord-américain de ces unités. Dans le cadre de son exposé, M. Cifuentes mentionne que ce projet donne lieu à l'information des collectivités et à des consultations avec des organismes publics sur les effets de la pollution de l'eau par les pesticides et de l'exposition constante à de faibles concentrations de mercure. Il déclare que des programmes de formation, des services d'information des collectivités et des programmes de recherche à long terme peuvent offrir des solutions pertinentes afin d'atténuer les risques que le milieu de vie présente pour la santé des populations vulnérables (voir le diaporama concordant avec cet exposé à l'adresse <<http://www.cec.org/Storage.asp?StorageID=3823>>.)

Point 6.2 Les changements climatiques – une économie à faibles émissions de carbone

Amélioration de la comparabilité des données et des méthodes d'établissement d'inventaires d'émissions de gaz à effet de serre en Amérique du Nord

Le président invite M^{me} Loretta MacDonald, ingénieure principale de programmes, Section de la déclaration des GES à Environnement Canada, à dresser un bilan des travaux des fonctionnaires canadiens en vue d'établir un programme de collaboration permanente pour soutenir ce projet. M^{me} MacDonald déclare que celui-ci jettera les bases de travaux d'inventaire des données sur les émissions de GES et de carbone noir, ainsi que d'une transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Elle ajoute que le projet permettra de produire de l'information et d'élaborer des outils qui serviront à réduire ces émissions (voir le diaporama concordant avec cet exposé à l'adresse <<http://www.cec.org/Storage.asp?StorageID=3824&SiteLanguageID=2>>.)

Point 6.3 L'écologisation de l'économie nord-américaine

Application des lois fondée sur les renseignements concernant les activités liées aux déchets électroniques en Amérique du Nord

M^{me} Susan Bromm, directrice des activités fédérales à l'Office of Enforcement and Compliance Assurance de l'EPA et coprésidente du Groupe de travail sur l'application et l'observation des lois, est invitée à rendre compte des travaux des fonctionnaires américains en vue d'améliorer l'échange d'informations et de renseignements entre les organismes des trois pays chargés de l'environnement, des douanes et de l'application des lois, en vue de mettre un terme aux exportations illicites de matériel électronique usagé. Au cours de son exposé, M^{me} Bromm mentionne que l'échange d'informations est important entre ces fonctionnaires et qu'il est nécessaire de dresser un tableau plus complet des activités illicites dans ce domaine afin de relever adéquatement ce défi en matière d'application des lois (voir le diaporama concordant avec cet exposé à l'adresse <<http://www.cec.org/Storage.asp?StorageID=3825&SiteLanguageID=2>>.)

L'administratrice Jackson formule des observations sur les trois exposés, et en ce qui concerne le projet

relatif aux unités pédiatriques spécialisées en hygiène du milieu, elle mentionne qu'il est aussi simple que compliqué. Pour ce qui est de la vulnérabilité des enfants, elle salue les travaux accomplis dans le cadre de ce projet en vue de donner aux membres des collectivités la capacité d'en informer d'autres, notamment les mères. Au sujet du projet cadrant avec la priorité *Les changements climatiques – une économie à faibles émissions de carbone*, elle fait état des travaux déjà accomplis en vue de dresser un inventaire des émissions atmosphériques, et indique qu'il serait nécessaire d'en établir un à l'égard de l'eau. Elle réitère l'engagement des États-Unis relativement à la fourniture de données fiables. Quant aux déchets électroniques, elle estime nécessaire que les trois pays travaillent de concert tout en reconnaissant que cette question suscite un certain nombre de défis.

Le ministre Prentice félicite les trois orateurs pour la qualité de leur exposé respectif sur les projets, et dit appuyer fortement celui concernant les unités pédiatriques spécialisées en hygiène du milieu. Il mentionne que le plan canadien de gestion des substances chimiques a permis d'évaluer quelque 5 000 de ces substances et que chacune d'elles a donné lieu à un cadre réglementaire. Au sujet des changements climatiques, il mentionne que le processus national de mesure, d'examen et de vérification des émissions convenu à Copenhague est très exigeant, et que la CCE peut aider les trois pays à recueillir de l'information fiable et des données compatibles. Tout comme le projet relatif à l'application des lois fondée sur les renseignements concernant les activités liées aux déchets électroniques en Amérique du Nord, le ministre Prentice rappelle que l'ANACDE comporte des dispositions relatives à cette application des lois et estime important de coopérer dans ce domaine. Indiquant que le Secrétariat fera part de ses conclusions au Conseil au sujet des prochaines étapes du projet et lui demandera des directives, il le remercie de mettre sur pied des projets qui donnent suite aux priorités qu'à établies le Conseil.

Le ministre Elvira remercie les trois orateurs et déclare qu'il s'agit de trois projets concrets. Il affirme également qu'ils pourraient facilement être à l'origine d'éléments qui pourraient donner lieu à une législation.

Point 7 Bilan du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement

Le président invite le directeur exécutif à rendre compte des progrès accomplis dans le cadre du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE), particulièrement sur les projets pilotes en cours destinés à établir des partenariats dans les collectivités qui donnent suite aux trois priorités qu'a fixées le Conseil. M. Loyd donne une description des trois projets pilotes réalisés au Mexique et aux États-Unis, et précise le montant de leur financement et leur principal objectif. Il mentionne que l'évaluation de l'étape pilote doit avoir lieu au début de l'automne et que l'élaboration des paramètres du programme aura lieu par la suite en vue d'accorder des subventions à un plus grand nombre de projets communautaires en 2011 (voir le document complémentaire à l'adresse

< <http://www.cec.org/Storage.asp?StorageID=10117&SiteLanguageID=2>>.)

Point 8 Partie publique de la séance du Conseil

Le président du CCPM, M. Glen Wright, ouvre la séance publique en présentant les membres du Conseil. Il invite ensuite un représentant de chaque pays à rendre compte des résultats des discussions tenues lors de la séance publique de réseautage.

L'une des trois personnes représentant le public, *M^{me} Anna Tilman*, formule les observations et recommandations suivantes : 1) le RRTP de chaque pays et le rapport *À l'heure des comptes* de la CCE représentant des outils essentiels pour les citoyens, il faudrait déployer davantage d'efforts pour informer les collectivités au sujet de l'application de ces registres; 2) il faut également élaborer des politiques et des outils en vue de mener des évaluations cumulatives des substances chimiques (l'actuelle évaluation des risques par substance chimique ainsi que la gestion de ces risques ne tiennent pas compte de l'exposition simultanée à plusieurs substances similaires, et cette situation oblige à viser de nouvelles substances, sans compter que les produits destinés particulièrement aux enfants, dont les aliments, devraient faire l'objet d'un examen particulier); 3) la CCE devrait renforcer la participation du public, notamment à ses programmes et projets, et réaliser des activités destinées à mieux faire connaître ses travaux; 4) la CCE doit aussi apporter son aide aux collectivités autochtones.

Le représentant du Mexique, *M. Mindahi Crescencio Bastida*, formule les observations suivantes en vue de préserver la santé des collectivités et la salubrité des écosystèmes : 1) produire de l'information socio-environnementale fiable pour éclairer la prise de décisions; 2) renforcer la participation du public au processus de planification de la CCE en faisant également appel au secteur privé, dont l'industrie, et aux collectivités autochtones; 3) élaborer un programme trinational en vue de surveiller l'exposition aux substances polluantes qui ont des effets néfastes sur les collectivités et les espèces animales; 4) mener des travaux en vue d'harmoniser les règlements de l'environnement; 5) passer à une économie à faibles émissions de carbone; 6) augmenter le budget de la CCE afin de renforcer la coopération nord-américaine et la participation du public.

Le représentant des États-Unis, *M. Archie Beaton*, recommande d'améliorer les RRTP en recourant à la vérification de certains secteurs par des tierces parties, d'utiliser l'information qui découle des déclarations des établissements industriels pour s'occuper de certaines substances chimiques, d'inclure les déchets électroniques dans les éléments à déclarer dans le cadre des RRTP, et d'intensifier les recherches et les communications de manière à multiplier le nombre de participants aux processus de la CCE.

Résumé des interventions de l'assistance par ordre chronologique :

Mise en œuvre de mesures complémentaires au projet Obama-Calderón destinées à diminuer les émissions de GES, par M. Luis Felipe Ayala Soto.

M. Ayala Soto invite le Conseil à planifier et à prendre des mesures complémentaires destinées à diminuer les émissions de GES dans le cadre de l'ALÉNA et du projet Obama-Calderón. Il soutient que cela donnera suite à un engagement préalable que le Conseil a pris en 1998, à savoir de collaborer avec le secteur privé pour promouvoir la mise en œuvre du Mécanisme de développement propre. Il invite également le Conseil à élaborer des lignes directrices et des politiques servant à promouvoir des projets écologiques qui contribueraient à atténuer les effets des changements climatiques. Il mentionne que ces projets offriront un certain nombre d'avantages aux échelles locale, étatique et nationale.

Les activités relatives aux changements climatiques, les marchés du carbone et les avantages pour les écosystèmes en Amérique du Nord, par M. Markus Gehring, du Centre for International Sustainable Development Law, et titulaire de la chaire Jean Monnet, à l'Université d'Ottawa.

M. Gehring estime important d'essayer d'équilibrer l'environnement et l'économie, et de se concentrer

sur les réformes juridiques et la réglementation qui peuvent intégrer les priorités dans ces deux domaines. Il formule les recommandations suivantes au Conseil de la CCE : 1) collaborer plus étroitement afin d'élaborer un cadre juridique pour les marchés du carbone tout en examinant les possibilités de combiner les méthodes et d'évaluer avec précision les résultats de l'application du programme de Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD) (il suggère que les trois pays puissent même s'aventurer plus loin en innovant de par l'échange de stratégies visant la réduction des émissions, dont des politiques intégrées de planification de l'utilisation des sols qui tiennent compte du programme REDD [le « carbone vert »] pour les forêts, l'agriculture et l'aménagement d'infrastructures); 2) susciter la tenue de discussions ouvertes sur l'inclusion et la tarification des services écosystémiques en faisant participer les entreprises nord-américaines, éventuellement à l'aide de trois études de cas menées dans les pays signataires de l'ALÉNA; 3) réaliser des travaux conjoints à caractère concret et pratique sur les mesures économiques, dont la réorientation des subventions perverses pour faciliter une transition vers une économie à faibles émissions de carbone. M. Gehring déclare également que les trois pays nord-américains doivent cerner les obstacles à une réforme, trouver des exemples de moyens permettant de surmonter réellement ces obstacles, et dépasser le stade des projets pilotes afin de mettre les enseignements tirés de l'expérience à l'échelle de l'Amérique du Nord.

Le partage des responsabilités en matière de conservation des prairies à l'échelle nord-américaine, par M. Mauricio de la Maza, au nom de M. Jurgen Hoth, du Fonds mondial pour la nature au Mexique.

M. de la Maza déclare qu'il y a seulement un siècle et demi, les prairies nord-américaines étaient des « océans d'herbe », mais que cet écosystème est maintenant en péril et peut-être plus qu'aucun autre. Il soutient que les prairies rendent de nombreux services environnementaux, notamment à la production de bétail, à la séquestration de carbone, à la recharge des aquifères et au maintien de la biodiversité. Il estime nécessaire de reconnaître la valeur économique de ces services afin de mettre un terme à la perte de prairies et de restaurer cet important écosystème. Il déclare que les prairies sont à la base d'une industrie du bœuf de plus de 70 milliards de dollars aux États-Unis et de 6,5 milliards au Canada. Il mentionne que la diminution des populations d'oiseaux constitue un indicateur du déclin rapide de l'écosystème des prairies, et il presse les gouvernements : 1) d'appliquer les lois en vigueur en matière d'utilisation des sols; 2) d'instaurer de nouveaux règlements et des mesures incitatives lorsque ceux qui sont en vigueur sont inadéquats; 3) de contribuer à l'élaboration d'une stratégie plus globale de conservation des prairies. Il ajoute qu'on ne peut surestimer l'importance de l'application des lois, compte tenu de la conversion rapide de prairies en terres agricoles au Mexique, et ce, sans respecter les limites juridiques relatives à la modification de l'utilisation des sols et à l'extraction d'eau souterraine. Il soutient également que l'assèchement des aquifères en raison de l'expansion de l'agriculture oppose les gains économiques à court terme à une stabilité économique à long terme dans une région qui fait déjà face à de graves problèmes financiers. Il déclare également que les solutions durables en matière d'économie sont plus compatibles avec les objectifs de conservation des prairies que les modèles actuels d'expansion de l'agriculture. M. de la Maza invite la CCE à se fonder sur des cadres de travail existants et des mécanismes éprouvés de collaboration, tels que l'Initiative de conservation des oiseaux d'Amérique du Nord, et l'Alliance régionale pour la conservation des prairies du désert de Chihuahua, afin de favoriser la conservation des prairies à l'échelle continentale. Il estime également urgent de prendre des mesures nationales et internationales afin de stimuler la conservation des prairies pour le bien-être de la population et des espèces sauvages d'Amérique du Nord.

Nécessité d'une collecte de données sur les émissions de gaz à effet de serre relativement au transport transfrontalier de marchandises en Amérique du Nord, par M. Nicholas Nigro, du Pew Center on Global Climate Change.

M. Nigro déclare que le plus grand obstacle à la quantification des émissions de GES est le fait que les données qui s'y rapportent relativement au transport transfrontalier de marchandises en Amérique du Nord sont aussi incohérentes qu'incomplètes. Au nom du Pew Center, il recommande que la CCE facilite et encourage l'adoption de méthodes de collecte de données qui soient cohérentes et générales sur ce type de transport transfrontalier en Amérique du Nord. Il indique que, dans les trois pays, la grande majorité des émissions de GES proviennent des camions de transport de marchandises étant donné qu'ils se chargent de près de 70 % de ce transport et rejettent beaucoup plus de carbone que d'autres modes de transport¹. Il soutient que si l'on se concentre sur le transport transfrontalier de marchandises, on a de bonnes chances de diminuer grandement les répercussions environnementales que ce mode de transport provoque à des endroits stratégiques. Il recommande en outre que la CCE coordonne l'adoption de méthodes de collecte de données par les trois pays nord-américains qui sont à la fois cohérentes et générales relativement au transport transfrontalier de marchandises. Il ajoute qu'à cette fin, la collecte de données devrait notamment comprendre la mesure de la quantité d'émissions de GES, de l'intensité de ces émissions et de la consommation totale de carburant. Il affirme également que ces données devraient fournir diverses mesures de rendement, dont les délais d'attente aux frontières, les délais dus aux embouteillages, le taux d'utilisation de la capacité de transport et la rentabilité du transport intermodal. Il conclut en affirmant que la collecte de ces données sera très utile pour trouver des possibilités d'améliorer les moyens de réduire les émissions de GES et d'instaurer un système de transport de marchandises plus écologique en Amérique du Nord.

Utilité des données des RRTP pour éclairer l'élaboration des politiques environnementales et la prise de décisions connexes, par M. Luis Sánchez Cataño, Colegio de Ingenieros Ambientales de México A. C.

Mentionnant le rôle catalyseur que joue la CCE dans l'instauration d'un RRTP nord-américain et l'importance que revêt ce projet, M. Sánchez Cataño suggère d'incorporer celui-ci dans le nouveau Plan stratégique de la CCE et de le faire cadrer avec la priorité *Des collectivités et des écosystèmes en santé*. Les données découlant de ce registre peuvent notamment servir à déterminer des risques en matière de santé et à relever des répercussions sur les collectivités. Il se dit préoccupé par la possibilité de perdre un outil aussi important s'il n'est pas incorporé au nouveau Plan stratégique. Il recommande notamment : 1) de diffuser les enseignements tirés de l'expérience; 2) de soutenir la participation d'intervenants clés; 3) de promouvoir l'instauration de programmes de RRTP à l'échelle locale; 4) de fournir une plateforme commune afin de favoriser la collaboration entre les groupes d'intérêt au sujet des RRTP; 5) de rétablir le projet sur la santé des enfants dans le cadre des travaux de la CCE.

Évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers dans un contexte nord-américain, par M. Chris Wold, professeur agrégé, Lewis & Clark Law School.

M. Wold suggère au Conseil d'élaborer une approche continentale en matière d'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers (EIET) dans le cadre d'un accord qui pourrait s'avérer très avantageux pour la CCE et l'environnement nord-américain, car un tel accord améliorerait l'image de la CCE et démontrerait aux Nord-Américains le bien-fondé de ses activités. L'EIET est particulièrement pertinente dans le contexte de l'ALÉNA et de l'ANACDE étant donné que les trois Parties ont des frontières communes sur des milliers de kilomètres et que leurs activités ont de tels

impacts transfrontaliers. M. Wold déclare qu'étant donné que de nombreux projets réalisés le long de ces frontières visent la production d'énergie et la transmission d'électricité, la mise œuvre d'un processus d'EIET pourrait permettre d'appliquer la nouvelle stratégie de la CCE relative aux changements climatiques. Il ajoute que cela permettrait également de donner suite au paragraphe 10(7) de l'ANACDE, prescrivant de conclure un accord en matière d'EIET. M. Wold déclare par ailleurs qu'un accord entre les Parties procurerait une méthode convenue et uniforme d'analyse de ces impacts. Il ajoute qu'une série d'études de cas pourrait aider les Parties à cerner les similarités et les différences dans les méthodes d'évaluation intérieures et transfrontalières et pourrait servir de cadre à de nouvelles négociations. Il conclut en mentionnant que la CCE a les capacités voulues pour catalyser ces efforts en fournissant de l'information objective et le soutien logistique nécessaire à toutes négociations trilatérales sur cette question.

Récupération des espaces verts dans les zones urbaines, par M^{me} Luz Alejandra Delgadillo, Ehecatl Consultoría Ambiental.

M^{me} Delgadillo déclare que le développement urbain a transformé les villes en zones grises et polluées, et que plusieurs d'entre elles sont devenues des îlots thermiques urbains. Elle propose de mener des études en vue de déterminer quelles sont les dix plus grandes villes d'Amérique du Nord comportant de tels îlots, de même que des mécanismes économiques permettant d'appliquer les principes de la géotechnologie. Le fait d'appliquer ces principes dans les villes, notamment celles qui comptent de tels îlots, permet de contrecarrer la hausse de la température et d'autres répercussions négatives sur l'environnement.

Conservation des oiseaux migrateurs et de leurs habitats en Amérique du Nord, par M^{me} Carla Sbert, de Nature Canada.

M^{me} Sbert suggère à la CCE de centrer ses efforts au cours des cinq prochaines années sur la restauration de la salubrité des écosystèmes des prairies d'Amérique du Nord, car il ne reste plus que 20 % des prairies canadiennes et que de nombreuses espèces y éprouvent des difficultés. Compte tenu des menaces aux espèces et aux habitats, elle préconise aux gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis d'instaurer une activité à l'échelle du continent afin d'arrêter toute autre perte et de restaurer les prairies. Elle déclare également que la CCE est en mesure d'étudier des moyens de stopper la dégradation des prairies, tout en reconnaissant la contribution qu'elle a déjà apportée à la conservation des prairies d'Amérique du Nord et de ses espèces sauvages. Elle affirme que Nature Canada appuie fortement le nouveau plan, lequel indique que la CCE pourrait entreprendre un projet visant à promouvoir de meilleures méthodes de gestion pour préserver la biodiversité et améliorer le rendement économique des collectivités locales. Elle ajoute que le soutien à des méthodes exemplaires et l'encouragement à leur adoption à grande échelle devraient faire partie des éléments de tout programme visant à s'attaquer sérieusement aux menaces à l'égard des prairies. Elle mentionne que Nature Canada recommande par ailleurs, en vue de renforcer la résilience des écosystèmes des prairies et de promouvoir des pratiques exemplaires, que la CCE facilite l'application de mesures que seuls les gouvernements peuvent prendre et qui sont cruciales pour assurer l'avenir des prairies nord-américaines. Elle conclut en mentionnant que la CCE pourrait mener deux activités essentielles, urgentes et nécessaires depuis longtemps, à savoir : 1) aménager d'autres aires protégées; 2) éliminer les pesticides qui tuent les oiseaux et d'autres espèces sauvages.

Les déchets électroniques en Amérique du Nord : une cause fondamentale de crise mondiale, par M. Jim Puckett, du Basel Action Network.

M. Puckett débute en exposant la mission du Basel Action Network (Réseau d'action pour la Convention de Bâle), laquelle consiste : 1) à prévenir la mondialisation du commerce des déchets dangereux, notamment l'externalisation des risques et des coûts vers les pays en développement; 2) à favoriser un avenir sans substances toxiques; 3) à soutenir l'application de la justice environnementale à l'échelle mondiale. Il déclare que nous sommes tous inondés de toutes sortes de gadgets électroniques, car la technologie de l'information a connu un essor sans précédent, et qu'en raison de sa nature hautement novatrice, elle a provoqué une « hyper obsolescence » des produits qui génèrent des tonnes de déchets électroniques. Il indique que 50 millions de tonnes métriques de ces déchets sont produites chaque année dans le monde entier et que cette quantité continuera d'augmenter à mesure que les pays en développement suivront les tendances en matière de consommation. M. Puckett affirme que le problème réside dans le fait que les déchets électroniques constituent des déchets toxiques, car ils contiennent des composants toxiques tels que des métaux, des produits ignifuges à base de brome et des hydrocarbures halogénés, dont des polychlorures de vinyle et des chlorofluorocarbures. Il indique en outre que la plupart des déchets électroniques proviennent de consommateurs nord-américains et qu'il nous incombe vraiment de trouver des solutions à ce problème. Il ajoute qu'au lieu de recycler convenablement les différents composants, de nombreuses entreprises de recyclage les exportent tout simplement vers des pays où la législation est plus laxiste, notamment en Chine. En conclusion, M. Puckett préconise au Conseil de cautionner l'Amendement à la Convention de Bâle afin de stopper le transport des déchets dangereux, que ce soit en ratifiant cet amendement ou en édictant une législation nationale, et d'inscrire cette question en tête du programme de la CCE.

Réponses des membres du Conseil :

Le ministre Elvira remercie les membres de l'assistance d'avoir participé à ces discussions par l'intermédiaire de la CCE, d'y avoir exprimé leurs points de vue et leurs préoccupations et fourni de l'information. En ce qui concerne les projets relatifs au Mécanisme de développement propre, le ministre Elvira mentionne que le Mexique cherche actuellement des solutions de rechange dans le cadre de l'alliance Obama-Calderón, notamment au sujet du méthane, afin de pouvoir fortement diminuer les émissions. En réponse à M. Gehring, le ministre Elvira indique que le Mexique attend beaucoup de la conférence de Cancún sur les changements climatiques en vue de conclure un accord sur la protection des forêts, car il s'agit d'une priorité pour pouvoir réduire les émissions de GES. En réponse à M. de la Maza et à M^{me} Sbert au sujet de la conservation des prairies, M. Elvira indique qu'au cours de la dernière année, le Mexique a protégé 500 000 hectares dans le nord de l'État du Chihuahua et y a introduit des bisons en vue de restaurer leur habitat. En réponse à M. Nigro, le ministre Elvira convient que la CCE pourrait entreprendre des travaux sur le transport transfrontalier de marchandises. Pour ce qui est des RRTP, il mentionne que le Mexique a publié quatre inventaires (de 2004 à 2007) au cours des trois dernières années et demie et que leurs données s'harmonisent avec celles du Canada et des États-Unis, ce qui représente un important progrès. S'adressant à M. Wold au sujet d'un accord sur l'EIET, il confirme que le Mexique et les États-Unis ont déjà convenu de conclure un accord bilatéral concernant le déversement de pétrole par la société BP. S'adressant en dernier lieu à M^{me} Delgadillo, il mentionne que le Mexique apporte son soutien et des mesures incitatives à l'égard des projets qui appliquent les principes de la géotechnologie afin de restaurer les espaces verts dans les zones urbaines, et ce, pour plus de 100 millions de pesos. M. Elvira conclut en affirmant que le Mexique promeut activement un autre mode d'élevage qui ne donne pas lieu à des travaux agricoles, mais conserve et protège les espèces sauvages tout en permettant de produire écologiquement certaines d'entre elles. Il ajoute que la

plupart des efforts sont concentrés dans le nord du Mexique et qu'ils visent de vastes zones de prairies. Il conclut en signalant que lorsqu'on les ajoute aux aires protégées nationales, ces fermes occupent au total 35 % des terres nationales gérées de façon écologique.

L'administratrice Jackson se dit impressionnée par la qualité des exposés, et à l'instar du ministre Elvira, elle fait preuve d'enthousiasme à l'égard des travaux concertés du Mexique et des États-Unis sur le méthane, et s'engage à se joindre à lui en octobre afin d'obtenir un soutien mondial à l'ajout du méthane au groupe des quatre plus importants GES. En réponse à M. Gehring, elle indique que la CdP 16 qui se tiendra à Cancún offrira la possibilité de passer à l'action à propos des changements climatiques, d'examiner les avantages que procurent les écosystèmes, et d'aborder les questions que soulèvent la déforestation et la reforestation. Elle estime que le Fonds mondial pour la nature a accompli d'importants travaux en vue de conserver les écosystèmes des prairies, soit le plus vaste écosystème que partagent le Canada, le Mexique et les États-Unis, et elle encourage cet organisme à poursuivre ses efforts dans ce sens. Par ailleurs, l'administratrice Jackson se dit en accord avec la demande de M. Nigro de s'engager à harmoniser les données sur le transport transfrontalier de marchandises entre les trois pays, et elle souligne en outre l'importance que revêtent les RRTP à titre d'outils d'autonomisation des plus efficaces pour informer les collectivités au sujet des substances qui polluent leur environnement. Elle ajoute que l'EPA est heureuse que de nouvelles possibilités s'offrent en vue d'une collaboration entre les responsables des programmes de RRTP qui permettra d'améliorer ces derniers. S'adressant à M. Gehring, M^{me} Jackson indique que l'EPA est impatiente de saisir l'occasion que lui donne le déversement de pétrole de BP pour mener une évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers. En réponse à M^{me} Delgadillo, elle la félicite tout d'abord de son exposé et estime elle aussi qu'il est important de verdir les zones urbaines et d'y diminuer le nombre d'îlots thermiques. S'adressant aussi à M^{me} Sbert, elle la remercie d'avoir mis en relief les effets des pesticides sur les oiseaux et leurs habitats, et mentionne que l'EPA se réjouit de l'initiative du président Obama consistant à remettre en vigueur le programme relatif aux pesticides. En dernier lieu, l'administratrice Jackson aborde l'exposé de M. Puckett sur les déchets électroniques et reconnaît que les Américains sont de grands consommateurs et que l'information doit permettre de trouver une solution à ce problème. Elle ajoute que nous avons la responsabilité de veiller à ce que les déchets électroniques n'empoisonnent pas les enfants des autres pays, et assure M. Puckett que l'EPA partage sa préoccupation et qu'elle s'emploie, dans différentes tribunes, à trouver une solution aux déchets électroniques. Elle convient également que ces déchets constituent un sujet important et que la CCE devrait l'incorporer à ses travaux.

Le ministre Jim Prentice déclare que les exposés ont été aussi détaillés que profonds, et remercie l'assistance et les membres du CCPM de leur participation et de leur contribution aux travaux de la CCE. En réponse aux exposés sur les changements climatiques, il indique que le nouveau plan stratégique quinquennal range cette question parmi les trois priorités qu'à fixées le Conseil. Au même titre que le ministre Elvira et l'administratrice Jackson, il dit avoir beaucoup d'attentes à l'égard de la réunion de Cancún en vue d'accomplir d'importants progrès dans la réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts, et ajoute que cette réunion pourrait servir à transformer l'Accord de Copenhague en un accord international ayant force obligatoire. Au sujet de l'exposé de la représentante de Nature Canada sur la conservation des prairies, le ministre Prentice indique que son pays a accompli de remarquables progrès dans la protection des écosystèmes en élargissant son réseau de parcs nationaux de 30 % au cours des trois

dernières années. En ce qui concerne la conservation des prairies, il affirme que le gouvernement canadien progresse au sujet du Parc national des prairies, à savoir un projet de plusieurs millions de dollars mené en collaboration avec Conservation de la nature Canada et Canards illimités en vue de protéger les zones les plus fragiles de cet écosystème. En ce qui à trait à la question du transport de marchandises, M. Prentice reconnaît que ce secteur constitue la plus grande source d'émissions au Canada, et que c'est la raison pour laquelle son pays s'est engagé à élaborer une stratégie réglementaire rigoureuse pour tous les nouveaux véhicules afin qu'ils se conforment aux normes continentales concernant les émissions de gaz d'échappement, à savoir à compter de 2011 pour les automobiles, et ensuite pour toutes les catégories de camions lourds, d'avions, de bateaux et de trains. Pour ce qui est des RRTP, il déclare que l'accès à l'information et la fourniture de données en temps opportun constituent des raisons fondamentales de poursuivre les activités relatives à ces registres.

M. Wright remercie les ministres de leur respectueuse attention et du temps qu'ils ont consacré à examiner les observations du CCPM au sujet du plan stratégique quinquennal de la CCE. Le ministre Elvira remercie également toute l'assistance de sa participation à la réunion.

Point 9 Signature des résolutions par les membres du Conseil et publication de la déclaration ministérielle

Le président invite ses homologues à se joindre à lui pour signer la résolution n° 10-02, intitulée *La santé des enfants et l'environnement : les unités pédiatriques spécialisées en hygiène du milieu*, la résolution du n° 10-03, intitulée *Financement de la CCE pour l'exercice 2011*, ainsi que la déclaration ministérielle. À la suite de cette cérémonie de signature, les membres du Conseil échangent des cadeaux.

Le président lève ensuite la séance.

ⁱ Statistiques des transports en Amérique du Nord. « Tableau 5-1, Transport intérieur de marchandises par mode de transport (tonnes) », consulté le 5 août 2010 dans la base de données du site Web *Statistiques des transports en Amérique du Nord*, à l'adresse <<http://nats.sct.gob.mx/nats/sys/tables.jsp?i=1&id=15>>.